

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 6 mars 2014

L'UDES et 4 confédérations syndicales s'engagent pour l'insertion professionnelle et l'emploi des jeunes dans l'économie sociale et solidaire

L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) a signé, le 21 février dernier, avec quatre confédérations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO) un accord sur l'insertion professionnelle et l'emploi des jeunes dans l'économie sociale et solidaire. Une délibération sociale avait déjà été engagée en février 2012, préambule à l'ouverture de la négociation. Cela témoigne, s'il en était besoin, de l'importance de ce sujet pour les partenaires sociaux.

Cet accord prévoit notamment, en matière d'insertion :

- de **promouvoir l'économie sociale et solidaire auprès des jeunes et des prescripteurs d'emploi**, sur la base de partenariats avec les ministères certificateurs et le service public de l'emploi. L'objectif est de favoriser une meilleure connaissance du secteur, de ses métiers et des parcours de formation ainsi qu'une meilleure perception des opportunités d'emploi ;
- des dispositions relatives au maintien des jeunes dans l'emploi à travers **l'amélioration des conditions d'accueil des jeunes nouvellement embauchés, des stagiaires et le déroulement des stages** ;
- d'engager une **réflexion sur l'alternance dans les branches professionnelles de l'économie sociale et solidaire**, et **prévoir les conditions de développement de l'apprentissage par voie d'accord multi-professionnel** qui établiront un cadre pour le financement de l'apprentissage et la mise en œuvre d'une politique de formation adaptée dans l'économie sociale et solidaire ;

Concernant les dispositions relatives à l'emploi, cet accord a notamment pour objectifs :

- de mettre en place des parcours de qualité proposés aux jeunes dans le cadre des emplois d'avenir ;
- de **faire du contrat de génération un levier au service de l'insertion durable des jeunes et du renouvellement des équipes** au sein de l'économie sociale et solidaire. Les branches professionnelles devront ouvrir des négociations dans les six mois suivant la signature de l'accord ;
- d'encourager **la réflexion sur les différentes formes de mutualisation de l'emploi** et leur essaimage, comme levier de la qualité de l'emploi dans l'ESS ;

En termes de formation, les signataires de cet accord souhaitent :

- **faire des jeunes en contrat précaire, les publics prioritaires pour certains dispositifs de la formation professionnelle** tels que le CIF CDD ;

- ➔ **développer les démarches de gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des qualifications (GPECQ)**, au sein des entreprises, aux niveaux multiprofessionnel, des branches et des territoires.

Les dispositions contenues dans cet accord répondent à des enjeux majeurs pour l'économie sociale et solidaire :

- ➔ L'attractivité de ses métiers et secteurs d'activité tout d'abord, puisque bien qu'elle représente 10% de l'emploi en France, l'économie sociale et solidaire est encore méconnue du grand public en général et des jeunes en particulier.
- ➔ La gestion des âges et le renouvellement des équipes ensuite. Les jeunes de moins de 30 ans sont deux fois moins représentés dans l'économie sociale et solidaire que dans le secteur privé hors ESS. Par ailleurs, les employeurs vont devoir faire face à des départs massifs à la retraite dans les prochaines années. L'emploi des jeunes est donc une question de survie pour les activités des secteurs de l'économie sociale et solidaire.
- ➔ La question de l'emploi des jeunes est également un enjeu sociétal majeur puisque 25% de la jeunesse est aujourd'hui au chômage. L'UDES souhaite, au-delà du renouvellement des effectifs dû à la pyramide des âges, développer l'emploi dans l'économie sociale et solidaire. L'Union a déjà contribué fortement au développement des emplois d'avenir dans le secteur : en 2013, on comptait 27 000 postes en emploi d'avenir et 5000 jeunes en formation. Avec cet accord, l'UDES souhaite désormais aller plus loin.

« Cet accord est l'une des pierres angulaires du projet de l'UDES de développer la qualité de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire. L'Union entend en faire un élément central des contreparties qui seront négociées avec le Gouvernement dans le cadre du Pacte de responsabilité » souligne Alain Cordesse, Président de l'UDES.

UDES - L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) regroupe depuis le 24 juin 2013, 25 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 14 branches professionnelles. Avec plus de 65 000 entreprises, employant plus d'1 million de salariés, l'UDES est la seule organisation multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire.